



INSCRIPTION SCOLAIRE 2020/2021

NOTE EXPLICATIVE DEMATERIALISATION POUR LES FAMILLES

Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2020/2021 ?

- Les nouveaux arrivants sur Denain
- Les enfants qui changent d'école après un déménagement sur Denain
- Les enfants nés en 2017 et qui entrent en petite section de maternelle
- Les enfants qui passent de la Maternelle à l'Elémentaire
- Les enfants qui passent de l'école Diderot (CE1) à l'école Voltaire (CE2)

Les inscriptions des enfants nés en 2018 seront étudiées selon les places disponibles.

Pour le premier degré, c'est à dire les écoles maternelles et élémentaires, l'affectation des enfants se fait en fonction de l'adresse où il vit, sur la base d'une carte des périmètres scolaires établie par la mairie. Afin de connaître l'école dont vous dépendez, un agent du service scolaire est à votre disposition par téléphone au 03.27.23.59.14 ou au 03.27.23.59.28.

Cas particulier des **dérogations de secteur scolaire** (procédure exceptionnelle et soumise à autorisation pour inscrire votre enfant dans une autre école que son école de secteur) Toute demande doit être justifiée et formulée par mail (en mentionnant adresse et coordonnées téléphoniques) à l'adresse suivante : severine.koza@ville-denain.fr

EFFECTUER VOTRE DEMANDE EN LIGNE EN RESUME :

→ Télécharger et renseigner le dossier de demande d'inscription (tous les champs doivent obligatoirement être renseignés). Depuis tablettes ou smartphones, si le PDF n'est pas modifiable, il vous faudra télécharger alors télécharger l'application **ADOBE ACROBAT READER** ;

→ Scanner avec votre imprimante ou photographier avec votre smartphone les pièces justificatives suivantes :

- Cartes nationales d'identité des parents
- Le carnet de santé à jour de l'enfant
- Le jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (*facture d'électricité, téléphone, eau, quittance de loyer, assurance habitation, bail d'un organisme social, compromis de vente*). **Le bail signé entre particuliers n'est pas valable.**
En cas de déménagement, le justificatif à fournir est celui du logement qui sera occupé à la date de rentrée de l'enfant.
- Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance des enfants à charge.

En cas de non contact avec le père ou la mère, veuillez le préciser sur le mail lors de l'envoi. Une attestation sur l'honneur de non contact vous sera alors transmise lors de la vérification du dossier.

→ Envoyer par MAIL : le dossier d'inscription scolaire + pièces justificatives ;

COMMENT FAIRE DANS LE DETAIL ...

①

Depuis le site de la Ville de DENAIN **OU**

<https://www.espace-citoyens.net/ville-denain/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

→ **Télécharger le PDF modifiable « DOSSIER INSCRIPTION SCOLAIRE 2020/2021 »**. Depuis tablettes ou smartphones, si le PDF n'est pas modifiable, il vous faudra télécharger alors l'application **ADOBE ACROBAT READER** ;

②

Enregistrer le document téléchargé dans un dossier de votre ordinateur / téléphone / tablette (1 copie du dossier par enfant à inscrire)

③

Renseigner le/les dossiers (tous les champs sont obligatoires). Enregistrer régulièrement votre saisie jusqu'à l'étape finale

④

Pièces justificatives : scanner ou photographier chacune des pièces par enfant. Vérifier leur lisibilité (recommencer si nécessaire). Enregistrer les pièces justificatives dans les dossiers déjà créés pour chaque enfant

⑤

Envoyer à l'adresse suivante : direction.scolaire@ville-denain.fr le dossier renseigné de chaque enfant avec les pièces correspondantes.

Attention : 1 enfant = 1 dossier + pièces justificatives = 1 mail à envoyer avec **l'objet** suivant :

NOM PRENOM (de la mère) ENVOI 1 (puis 2, 3,... selon le nombre d'enfants à inscrire).

Exemple : **DUPONT KELLY ENVOI 1** (pour le 1er dossier à envoyer) puis **DUPONT KELLY ENVOI 2** (pour le 2ème envoi)

⑥

Accusé de réception : après chaque envoi de dossier, vous recevrez une réponse automatique par mail pour vous confirmer le dépôt de votre/vos demande(s) d'inscription. Chaque demande sera ensuite envoyée à un agent pour vérification et traitement. Cet agent aura un délai d'une semaine pour finaliser avec vous votre/vos inscription(s).